



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 AVRIL 2021
Délibération n°DEL-2021-0126

OBJET : Attribution de la subvention 2021 à la SCIC French Tech in the Alps Grenoble – cf. doc. dématérialisé

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 68
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 6
Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

6.5.21

et affichage le

6.5.21

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le 26 avril 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 20 avril 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Michel BELLIN - CROYAT, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Christophe BORG à Cécile ROBIN, Patricia BAGA à Patrick BEAU, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, Pierre FORTE à Françoise MIDALI

French Tech in the Alps Grenoble a été créée pour animer l'écosystème numérique grenoblois, mobilisé dans le cadre de l'appel à projets « French Tech ».

Pour ce faire, trois axes stratégiques ont été établis :

- Animation : un écosystème numérique attractif, animé, coordonné, productif de valeurs et de talents, une place de marché fluide et dynamique où les parties prenantes se rencontrent, dialoguent et progressent rapidement, un marché de l'emploi local fluide et riche en compétences où groupes, PME et laboratoires échangent du personnel ;
- Accélération : un référent reconnu à l'extérieur et une marque de qualité pour les projets entrepreneuriaux grâce au label French Tech, synonyme de sérieux et de qualité, apporteur de ressources aux entrepreneurs ayant un projet ambitieux ;
- Attractivité / Internationalisation : une source de produits et de services innovants pour notre commerce extérieur.

A la suite de l'association de préfiguration, la SCIC French Tech in the Alps Grenoble a été créée en novembre 2015. Par délibération en date du 7 décembre 2015, le Grésivaudan est rentré au capital de la SCIC French Tech in the Alps Grenoble à hauteur de 25 000 €.

Cette subvention permettra à French Tech in the Alps Grenoble de réaliser ses actions clés pour 2021 et notamment :

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210426-DEL-2021-0126-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Assurer l'animation de la dynamique « French Tech » sur le territoire et relayer les initiatives mises en place par la Mission French Tech,
- Faire le lien entre les acteurs publics et les startups, en organisant des réunions thématiques (aides, financement, accompagnement...) ou bien des rendez-vous individuels
- Assurer un rôle actif au sein de l'accélérateur du fonds d'investissement patient CoopVenture (promotion du dispositif, sélection des entreprises, instruction des dossiers)
- Préparer la quatrième et la cinquième édition du festival du numérique du sillon alpin Transfo,
- Élargir et pérenniser l'action du Campus Numérique in the Alps ,
- Poursuivre et structurer le projet Territoires Solutions, projet qui vise à faciliter l'expérimentation de solutions innovantes sur le sillon alpin
- Contribuer à l'observatoire des startups mené par Invest in Grenoble qui permet de repérer des pépites locales pour leur offrir localement les services qui leur permettent de se développer et de rester implantées sur le territoire
- Contribuer à la poursuite et à la structuration du projet FAISE (ex-International Global Network) qui aide, d'un côté, les startups alpines dans leur phase d'exploration internationale et d'un autre côté, les startups étrangères à explorer le sillon alpin comme un lieu potentiel d'implantation.

Ces actions sont définies plus précisément dans la convention ci-jointe.

Ainsi, Monsieur le Président propose conformément au Budget Primitif 2021 :

- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 euros pour 2021 (ECOSUB#, Chapitre 65, Article 6574).**
- **de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

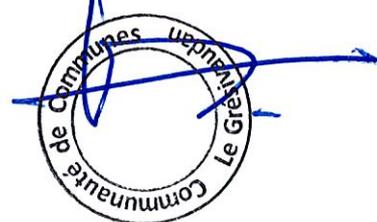
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 26 avril 2021

Le Président,
Henri BAILE



Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210426-DEL-2021-0126-DE
Date de dépôt en préfecture : 26/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



CONVENTION

Entre la communauté de communes Le Grésivaudan et French Tech in the Alps-Grenoble N°.....

Entre les soussignés :

La communauté de communes Le Grésivaudan,
représentée par son Président, Monsieur **Henri BAILE**,
dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre - 38920 CROLLES,
agissant en vertu de la délibération n°

Ci-après désignée Le Grésivaudan

D'une part, Et :

La SCIC French Tech in the Alps-Grenoble
Représentée par son Président, Monsieur **Eric PIERREL**
Dont le siège est situé à « Le Totem French Tech in the Alps » 16 boulevard Marechal
Lyautey 38000 Grenoble

D'autre part.

Il est convenu, ce qui suit :

Préambule :

La SCIC French Tech in the Alps-Grenoble (ex SCIC Digital Grenoble)
a été mise en place en novembre 2015, à la suite de l'association Digital Grenoble
constituée en décembre 2014 suite à la labellisation « Métropole French Tech » obtenue en
novembre 2014.

Ladite labellisation a été reconduite en 2016 et étendue à l'alliance *French Tech in the Alps*
regroupant les initiatives *French Tech* d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble et de Valence-
Romans.

En avril 2019, l'alliance French Tech in the Alps a été relabellisée pour devenir une
« Communauté French Tech » et une « Capitale French Tech ». Afin de finaliser ce
processus, les 4 structures de l'Alliance French Tech in the Alps vont se constituer en une
association de loi 1901 sans perdre leur structure en propre et leur indépendance.

La présente convention ne concerne que les activités propres à l'agglomération Grenobloise.

En ligne avec le cahier des charges des « Communautés French Tech » et des « Capitales
French Tech », French Tech in the Alps-Grenoble a pour objectif :

- de soutenir les startups en phase d'hyper-croissance,

- de sensibiliser et mettre en place une réelle culture du numérique à tous les échelons et auprès de toutes les populations à travers le festival Transfo,
- de continuer à faire évoluer les systèmes de formation pour les adapter mieux aux enjeux du numérique et rapprocher les forces de l'entreprise, des acteurs de la formation et de l'emploi pour faciliter les recrutements via le Campus Numérique in the Alps-Grenoble,
- d'animer l'écosystème numérique de l'agglomération à partir d'un lieu « totem » emblématique et en lien avec les autres acteurs de l'écosystème économique grenoblois,
- de déployer des nouveaux projets sur l'ensemble du sillon alpin.

En 2021, le nouveau Comité Exécutif de French Tech in the Alps - Grenoble a décidé d'inscrire ses actions dans la continuité des précédentes mandatures, tout en prenant des engagements forts auprès des entrepreneurs et pour continuer de faire converger numérique et société. Engagements qui apparaissent dans la vision de la coopérative :

Pour faire ensemble de Grenoble-Alpes un territoire où l'innovation est un vecteur de transformation positive de la société.

Notre ambition est d'être dès 2022, identifiés comme une ressource phare par 100% des startups de notre territoire tout en incarnant la voie d'un numérique souhaitable : inclusif, coopératif, soutenable.

Celle-ci est construite en complément de la mission fixée par la Mission French Tech à savoir :

« La French Tech » : c'est le mouvement français des startups. Un écosystème unique qui réunit des startups (donc), mais aussi des investisseurs, des décideurs et des community builders.

Notre mission : Faire de la France un des pays les plus attractifs au monde pour les startups qui veulent se lancer, partir à la conquête des marchés internationaux et bâtir un avenir qui ait du sens. C'est prôner l'innovation par les startups et sensibiliser les élus, écosystèmes et citoyens aux enjeux du numérique et des nouvelles technologies.

3 axes prioritaires : #hypercroissance, #techforgood, #talents

En 2021, le Genevois Français rejoint l'alliance French Tech in the Alps.

Par délibération La communauté de communes Le Grésivaudan est entrée au capital de French Tech in the Alps-Grenoble à hauteur de 25 000 €, soit 250 parts.

Le modèle économique de French Tech in the Alps-Grenoble consiste à utiliser le capital pour accélérer des projets d'intérêt collectif dans le domaine du numérique. Les projets remboursent ultérieurement le capital dépensé. Les deux premiers projets ont déjà remboursé leur mise. De nouveaux projets sont prévus afin de répondre à la demande des sociétaires. Un rythme soutenu d'investissement des projets est nécessaire pour équilibrer le budget. French Tech in the Alps-Grenoble a également en charge financière le coût de l'animation du Totem. La French Tech in the Alps a obtenu de la part de l'État via le French Tech Community Funds le soutien financier de projets comme FAISE (French Alps International Softlanding Exchange), Campus Numérique in the Alps, Territoires Solutions et Alpes Tourisme Lab à hauteur de 50% de leurs dépenses.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir et d'encadrer les obligations respectives des parties en vue de la réalisation des objectifs énoncés en préambule.

Par la présente, French Tech in the Alps-Grenoble s'engage à animer l'écosystème numérique local.

En contrepartie, la communauté de communes Le Grésivaudan s'engage à soutenir French Tech in the Alps-Grenoble pour le montant indiqué à l'article 2.

Article 2 : Montant

Une subvention de 10 000€ a été fixée pour l'année 2021.

Cette somme sera versée, par le Grésivaudan à French Tech in the Alps-Grenoble dès la signature de la présente.

Article 3 : Durée

La présente convention sera exécutoire à compter de sa signature et produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 4 : Modalités de la convention

L'objectif de French Tech in the Alps-Grenoble en 2021 est de poursuivre l'animation de l'écosystème numérique local et de son bâtiment Totem. Cet objectif général se décline de la manière suivante :

- Assurer l'animation de la dynamique « French Tech » sur le territoire de la Capitale, relayer les informations en ce qui concerne le Next40, le French Tech 120, le French Tech Visa, French Tech for the Planet et toutes autres initiatives mises en place par la Mission French Tech,
- Assurer l'opération et/ou la coordination des dispositifs « French Tech » sur le territoire de l'agglomération grenobloise : French Tech Central, French Tech Tremplin (Prépa et Incubation),
- Assurer la promotion auprès des entreprises locales des dispositifs créés par les autres membres de l'alliance French Tech in the Alps comme Alpes Tourisme Lab porté par French Tech in the Alps-Chambéry
- Assurer le rôle d'associé de l'accélérateur CoopVenture (accélérateur et outil de financement lancé en mars 2021 pour financer les entreprises qui ne souhaitent pas se revendre et auquel le Grésivaudan est associé),
- Préparer la quatrième et la cinquième édition du festival du numérique du sillon alpin Transfo. Le festival doit résoudre deux enjeux :
 - Choisir si le festival est porté par French Tech in the Alps ou par French Tech in the Alps-Grenoble,
 - Se réinventer. Proposer un format nouveau qui crée un nouvel élan et donner du sens auprès des parties prenantes (partenaires, organisateurs, bénévoles, permanents),
- Assurer la mission de «Capitale French Tech » suite au processus de relabellisation. Le processus de relabellisation est prévu en 2022,

- Élargir et pérenniser l'action du Campus Numérique in the Alps sous la forme d'un travail collectif qui a pour but de fournir des talents numériques. Trois actions communes sont engagées en 2021 :
 - Réalisation d'une enquête "Emploi Compétences" pour identifier les compétences dont ont besoin les entreprises du territoire dans le domaine du numérique
 - Réalisation des Open Courses in the Alps. Cours ouverts et gratuits pour sensibiliser, vulgariser le numérique et ses enjeux mais aussi former.
 - Promotion de la diversité dans les startups et entreprises du numérique via une opération de communication
- Poursuivre le projet et structurer Territoires Solutions, projet qui vise à faciliter l'expérimentation à échelle 1 et la traction marché de solutions innovantes sur le sillon alpin.
- Étudier et assurer l'équilibre économique du Totem mais aussi son rôle d'hébergement et d'animation de l'écosystème numérique et entrepreneurial après le départ de Cowork in Grenoble le 01/02/2020, et les différentes périodes de confinement dues à la crise sanitaire de la Covid19 en 2020 et 2021,
- Rendre le Totem un lieu accessible à toute personne à mobilité réduite. Installation et mise en service d'un ascenseur pour personnes à mobilité réduite en février 2021. Demande de statut ERP en 2021,
- Assurer la livraison, l'opération et l'équilibre économique du Totem version 2 (ajout d'un 2^{ème} niveau, réduction de 500m2 au RDC). Ce 2^{ème} niveau (3^{ème} étage) accueillera le Campus Numérique in the Alps et les startups qui sont actuellement hébergées au RDC. Le RDC serait réhabilité pour assurer la continuité de la mission d'animation de l'écosystème numérique et des jeunes entreprises innovantes,
- Contribuer à la poursuite et à la structuration du projet FAISE (ex-International Global Network) qui aide, d'un côté, les startups alpines dans leur phase d'exploration internationale et d'un autre côté, les startups étrangères à explorer le sillon alpin comme un lieu potentiel d'implantation. Les enjeux principaux du projet sont de trouver un modèle économique qui lui assure sa pérennité et d'étudier les impacts du projet pour le territoire de l'agglomération grenobloise,
- Contribuer à l'observatoire des startups mené par Invest in Grenoble qui permet de repérer des pépites locales pour leur offrir localement les services qui leur permettent de se développer et de rester implantées sur le territoire,
- Lancer de nouveaux projets autour de la nouvelle vision et mission que se sont donnés les membres du COMEX de French Tech in the Alps-Grenoble : numérique responsable, diversité, social, environnement. Elle s'inscrit dans le cadre d'une des missions que s'est fixée la Mission French Tech à savoir la Tech for Good c'est-à-dire de la technologie au service du bien commun.

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

La communauté de communes Le Grésivaudan se réserve le droit de contrôler sur pièces ou sur place l'utilisation de la subvention reçue. A ce titre, French Tech in the Alps-Grenoble doit pouvoir en permanence justifier de l'emploi des fonds reçus.

Article 6 : Outils de suivi

French Tech in the Alps-Grenoble s'engage à fournir à la communauté de communes Le Grésivaudan un bilan détaillé quantitatif et qualitatif des actions réalisées pour atteindre les objectifs définis en préambule.

Article 7 : Communication

French Tech in the Alps-Grenoble fera apparaître le logo de la communauté de communes Le Grésivaudan sur ses outils de communication.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, il sera procédé à une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. A l'expiration du délai de mise en demeure et si celle-ci est restée infructueuse, il pourra être procédé à la résiliation pour faute de la partie défaillante.

Article 9 : Litiges - attribution de compétence

Elles s'engagent, par ailleurs, préalablement à la saisine du Tribunal administratif de Grenoble, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à _____, le _____ 2021

Pour la communauté de communes

Le Grésivaudan

Pour le Président,

Henri BAILE,

Et par délégation

Le vice-président à l'économie,

Pour French Tech in the Alps-Grenoble

Le Président,

Jean-François CLAPPAZ

Eric PIERREL